

## DELIBERATION N° 23/2024

### Création d'un emploi de chargé de mission

Le **30 septembre à 09h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 12
- Représentés : 5

#### Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFOUX, Monsieur Rémy ODDOU,  
Monsieur Jacques FRANCOU, Madame Martine GARCIN, Madame Muriel MULLER,  
Monsieur Maurice CHAUTANT, Monsieur Marc BEYNET, Madame Carole CHAUVET  
Madame Bernadette SAUDEMONT, Madame Claire BARNEOUD, Madame ASSO  
Catherine

#### Avaient donné pouvoir :

Monsieur François CHARPIOT a donné pouvoir à Monsieur Jacques FRANCOU  
Madame Chantal EYMEOUD a donné pouvoir à Madame Bernadette SAUDEMONT  
Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD a donné pouvoir à Monsieur Marcel CANNAT  
Monsieur Arnaud MURGIA a donné pouvoir à Monsieur Rémy ODDOU  
Monsieur Richard MAGNAN a donné pouvoir à Madame Martine GARCIN

Vu le Code générale de la fonction publique,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment son article 33

LE PRESIDENT

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique : « *Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.* »

*La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L. 412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. »*

Ainsi, il est proposé de créer un emploi permanent de chargée de mission santé et sécurité au travail : psychologue du travail, ACFI, référente handicap sur le grade d'attaché administratif. Ce poste n'est pas susceptible d'être pourvu par un agent contractuel.

Accusé de réception en préfecture  
095-280500075-30241009-24\_01195-AR  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 17

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- De créer un emploi d'attaché principal à temps complet (35h) sur les missions précitées
- D'approuver le tableau des effectifs annexé à la présente délibération

*Fait à Gap, le 30 septembre 2024*

*Le Président*

*Marcel CANNAT*

Pour transmission :

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.